



Issy-Les-Moulineaux, le 29 juillet 2021

Mesdames les Déléguées Syndicales Centrales,
Messieurs les Délégués Syndicaux Centraux,

Dans un contexte de crise sanitaire qui perdure, le thème de la restauration collective est encore plus essentiel en cette période de retour progressif sur le lieu de travail. En effet, des conditions de restauration adaptées sont des conditions essentielles pour accompagner le retour sur le lieu de travail.

L'entreprise porte un intérêt particulier à ce que l'offre de restauration réponde aux attentes des salariés et à des critères qui garantissent une équité de traitement au regard des solutions de restauration proposées et de la situation des salariés.

Toute proposition ne peut se faire qu'avec l'ensemble des parties prenantes, y compris, le cas échéant, les sociétés de restauration collective. L'entreprise compte y apporter sa pleine contribution.

La négociation qu'il avait été proposé d'ouvrir en octobre 2020 pour tenter de faire converger les positions, sur la base d'un projet transmis le 24 septembre 2020 dont certains éléments ont pu être compris diversement, n'a pu se réaliser. Notre invitation à une réunion multilatérale le 9 juillet dernier n'a pas permis de réunir toutes les Organisations Syndicales. En conséquence je souhaite vous partager par la présente l'état de nos réflexions.

La réouverture depuis le 1er juillet de la plupart des restaurants dans le cadre de la gestion mutualisée, en lien avec les sociétés de restauration collective et les équipes d'Orange qui se sont pleinement mobilisées, montre une fréquentation significative. En parallèle, la pratique du télétravail, qui répond aux attentes de nombreux salariés en matière d'organisation du travail, va continuer de se développer. Le nombre de télétravailleurs réguliers qui s'élevait à 14 000 fin 2019, est désormais de 20 000 mi-2021 et nous estimons qu'il pourrait se situer autour de 24 000 mi-septembre 2021 puis autour de 30 000 fin 2021.

Une moindre prévisibilité des présences sur site et un nombre croissant de salariés en télétravail modifient en profondeur les attentes en matière de restauration collective. Cela interroge la dimension économique de la restauration, car elle est le poste important de dépense en matière d'Activités Sociales et Culturelles des CSEE (subvention/titres-restaurant, loyers et charges locatives, travaux d'entretien, de maintenance et d'aménagements des restaurants, etc.), avec un investissement volontariste de l'entreprise via sa Direction Déléguée de la Restauration et les autres fonctions d'Orange qui les accompagnent.

Notre proposition pour avancer collectivement serait la recherche d'une solution qui permettrait l'accès aux restaurants internes Orange pour les salariés dépendant des CSEE non-délégués à tarif subventionné, qui satisfasse l'ensemble des parties. Elle passerait par une diminution du droit d'admission appliqué au tarif des repas des salariés des CSEE non-délégués en cohérence avec la diminution du coût des loyers dont bénéficieraient les CSEE délégués.



Orange pourrait ainsi, sans remise en cause des grands principes de l'accord du 31 mai 2019 qui a clarifié les rôles et responsabilités des différents acteurs, proposer la réduction progressive des coûts d'exploitation et structurels facturés aux CSEE sans diminution de la contribution patronale actuelle. Ceci représenterait un effort financier complémentaire important de l'entreprise et devrait nous conduire, notamment, à réfléchir aux usages de ces locaux en dehors de plages horaires de restauration.

Une des pistes envisagées par l'entreprise en septembre dernier était notamment un projet d'ajustement de cet accord, en rappelant en particulier que toute convention de délégation de gestion relève de l'accord, et en distinguant, pour les CSEE non-délégués, le cas d'une gestion directe et autonome de la restauration et le cas d'une gestion intermédiaire passant par des conventions tripartites ad hoc permettant l'accès des salariés aux restaurants Orange à tarifs subventionnés. Ces CSEE conserveraient la gestion du budget de l'activité de restauration avec des règles de gestion précisées mais sans bénéficier du cadre et des avantages de la gestion mutualisée.

Il nous paraît très important de pouvoir se retrouver à la rentrée en multilatérale avec l'ensemble des parties prenantes, dans le prolongement de la première réunion du 9 juillet, si les conditions sont réunies, pour que les discussions puissent reprendre afin que l'ensemble de ses salariés puissent bénéficier de l'offre de restauration des restaurants internes Orange, que leur CSEE de rattachement ait fait le choix d'adhérer ou non à la gestion mutualisée de la restauration.

Au préalable, et en amont, nous vous proposons, sans que cela ne constitue négociation, un travail technique de discussion sous le pilotage d'Yves-André Leroux et Benoit de Saint-Aubin avec des représentants de chacune de vos organisations syndicales.

Nous restons à votre écoute et vous prions d'agréer, Mesdames les Déléguées Syndicales Centrales, Messieurs les Délégués Syndicaux Centraux, l'assurance de notre considération distinguée.

Gervais Pellissier

Directeur Général Délégué, People & Transformation